

OBJET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)
MODIFICATION DU PROGRAMME 2010
BUDGET ANNEXE EAU

Les dotations budgétaires affectées aux opérations d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP), conformément aux dispositions de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par Délibération n° 09/7-05 du 19 décembre 2009, vous avez approuvé la programmation des opérations ouvertes en AP/ CP sur le Budget Annexe de l'Eau. Je vous propose dans le présent rapport d'y apporter les modifications qui sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Le montant des AP pour 2010 s'élevait au Budget Primitif à 52 460 000,00 €.

Au présent rapport, je vous demande de modifier le programme des Autorisations de Programmes en investissement. Les AP de 2010 s'élèveront après modifications à 53 310 000,00 €.

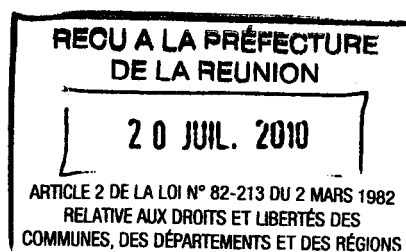
Au total, les Crédits de Paiement votés dans le cadre des Autorisations de Programmes passeront, après le vote du présent rapport, de 4 140 000,00 € à 6 247 000,00 € pour l'exercice 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**OBJET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)
 MODIFICATION DU PROGRAMME 2010
 BUDGET ANNEXE EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

8 voix contre
(dont 4 votes par procuration)

pour

↓
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET et M. René-Paul VICTORIA

↓
autres élus présents et mandatés

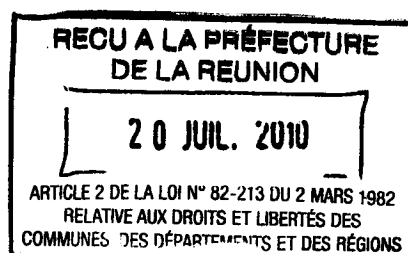
Autorise le Maire à utiliser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP) 2010 du Budget Annexe de l'Eau suivant le tableau présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 JUIL. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

(Conseil Municipal du 10 Juillet 2010)

Montant en €uros

N°PROG	LIBELLE PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDIT DE PAIEMENT			
			CP Projets			
			2010	2011	2012	2013 +
	2010					
042817	Etudes Générales	1 550 000	605 000	490 000	340 000	
042818	Ressource Forage du CERF	3 400 000	1 200 000	1 400 000	500 000	
042819	Ressource Bellepierre	1 000 000	300 000	400 000	220 000	
042820	Ressource des Ecartis	2 000 000	200 000	700 000	1 050 000	
042821	Ressource Nouvelle	5 100 000	400 000	1 200 000	3 450 000	
042822	Traitement Station Bellepierre	7 600 000	836 500	3 050 000	3 600 000	
042823	Traitement Autres Stations	4 300 000	936 500	2 050 000	1 200 000	
042824	Stockage	5 500 000	1 005 000	1 000 000	2 960 000	
042825	Extensions Réseaux	3 680 000	1 220 000	1 050 000	1 200 000	
042826	Renouvellement Réseaux	1 980 000	800 000	400 000	0	
042827	Renforcement Réseaux	8 700 000	2 650 000	700 000	3 000 000	
042828	Sectorisation Réseaux	1 750 000	400 000	300 000	0	
042829	Groupement Multi-Opérateurs	6 250 000	2 950 000	2 450 000	500 000	
042830	Entretiens des ouvrages	500 000	250 000	100 000	0	
	TOTAL 2010	53 310 000	13 753 000	15 290 000	18 020 000	
	TOTAL BUDGET EAU	53 310 000	13 753 000	15 290 000	18 020 000	